

ARRETE MUNICIPAL N° 109/2018

PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Soufflenheim,

VU les articles L 2542-1 (dispositions applicables en Alsace et en Moselle) et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R-225 du Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toute mesure utile pour permettre la pose des décorations de Noël sur les façades de la halle municipale, la Mairie, le mur de l'Oelberg et la maison THECLA,

ARRETE :

Art.1 : La commune de Soufflenheim est autorisée à garer des véhicules, à installer une nacelle et empiéter sur le domaine public pour permettre **l'installation des décorations de Noël**

- **sur les façades de la halle municipale, de la Mairie, du Mur de l'Oelberg et de la maison THECLA sises Grand'Rue, du 12 au 23 novembre 2018**
- **sur la place du Maréchal Leclerc du 12 au 14 novembre 2018.**

Le stationnement des véhicules y sera interdit durant toute la durée des installations.

Art.2 : Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

Art.3 : Les signalisations seront mises en place conformément à la réglementation en vigueur par les employés municipaux.

Art.4 : Toute infraction au présent arrêté sera déférée au Tribunal compétent conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art.5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié et inséré au recueil des actes administratifs de la Mairie.

Art.6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Art.7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Juge du Tribunal d'Instance - Haguenau
- M. le Directeur du Centre Technique du Conseil Départemental
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie – Soufflenheim
- M. le Commandant du Peloton Autoroutier de Soufflenheim
- S.D.I.S.
- M. le Directeur des Services Techniques
- Mme la Policière Municipale

Soufflenheim, le 07 novembre 2018

Le Maire,

Camille SCHEYDECKER :

